



## Municipalité du Village de Roxton Falls

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT  
LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 19H30  
À la salle du conseil municipal  
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

N° de résolution  
ou annotation

À laquelle sont présents :  
Le maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Jonathan Bédard  
Mme Marie-Eve Massé  
Mme Lynda Cusson  
M. Marc-André Dubreuil  
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont également présents:  
Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière  
M. Maxime Bédard, directeur des travaux publics

### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

Le maire souhaite la bienvenue à M. Marc-André Dubreuil, nouvel élu au siège #5.

204-11-2024

### Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

205-11-2024

### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

Il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024 tels que rédigés, en apportant toutefois une correction à la résolution portant le numéro 195-10-2024, afin de lire à la fin de la résolution « 22 000\$ » au lieu de 22 200\$.

Adoptée

206-11-2024

### Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile \*\*\* à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	74 127.19\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 434.93\$
VOIRIE MUNICIPALE	7 996.20\$
HYGIÈNE DU MILIEU	25 400.99\$



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	742.69\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	123.12\$
LOISIRS ET CULTURE	9 979.08\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	7 470.51\$
<hr/>	
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024:	132 274.71\$

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de novembre 2024 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

207-11-2024

### Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard, fait rapport des différents travaux qui ont été complétés en octobre et de ceux à venir en novembre 2024.

#### *Travaux complétés en octobre :*

Embauche et formation de M. Marcel Desroches.  
Plainte présence roulotte au 185, rue de l'Église : roulotte retirée.  
Problème avec un 2<sup>e</sup> surpresseur à l'usine : sera à remplacer. Une demande supplémentaire en oxygène nécessite une intervention de Élec-Tro pour programmer le fonctionnement des surpresseurs.  
Poste de pompage route 139 : le problème d'arrêt des pompes serait résolu.  
Concernant le programme correcteur demandé par le Ministère de l'environnement, une première rencontre a eu lieu avec les ingénieurs afin d'établir une stratégie d'intervention. Une vérification des débits parasites pluviaux doit être complétée. Une analyse de la capacité du poste est également prévue, afin de voir s'il convient toujours à la réalité des nouvelles usines et commerces qui y sont reliés.  
Nivelage des chemin de gravier complété pour l'hiver.  
Le nettoyage des postes de pompage a été complété avec Enviro 5. Une nouvelle compagnie pourrait être retenue pour une prochaine opération, puisque la durée des interventions est anormalement longue.  
Balai de rue : problématique de transmission; il faudra investiguer cet hiver pour préparer l'équipement pour les travaux du printemps.

#### *Travaux à venir en novembre :*

Relocalisation du fossé de la rue Cabana près du #102; travaux à venir en novembre.  
Recherche pour nouvelle camionnette : une recherche sera effectuée auprès des garages automobiles à Acton Vale d'abord, afin de trouver un modèle usager, dont le prix pourrait se situer entre 45 000\$ et 47 000\$ (dépense nette de 50 000\$ max).  
Rencontre avec l'entrepreneur TGBC à venir en novembre, pour la planification des opérations de déneigement des rues pour la saison 2024-2025. Il a été indiqué que le déneigement des rues allait se faire avec un tracteur pour cette saison.

Il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

208-11-2024

### Surpresseur à l'usine : remplacement ou réparation

CONSIDÉRANT QUE la réparation à faire au 2<sup>e</sup> surpresseur défectueux à l'usine (il a près de 40 ans) est de l'ordre de 3 261\$ plus taxes, mais que l'arbre d'entraînement est endommagé et que son remplacement est d'un montant de 7 182\$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par Marie-Eve Massé  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseiller présents de procéder au remplacement du surpresseur défectueux à l'usine, au montant de 7 182\$ plus taxes, auprès de PSI Prolew Inc.

Adoptée



209-11-2024

N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

### Embauche de Marcel Desroches au poste de journalier en voirie

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus de la conclusion du processus d'embauche pour le poste de journalier en voirie et que c'est la candidature de M. Marcel Desroches qui a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche sont incluses dans le contrat de conditions de travail du journalier en voirie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Pierre Larivière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de M. Marcel Desroches au poste de journalier en voirie, en date du 14 octobre 2024, avec une période de probation de 6 mois et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la convention de conditions de travail effective pour 2024-2025 et 2026.

Adoptée

210-11-2024

### Remplacement de la camionnette : analyse du projet d'achat en 2024 ou 2025 et détermination du budget

CONSIDÉRANT QUE la camionnette de la voirie doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service est déposée pour l'achat d'une camionnette neuve et que la dépense se situe à un montant net de 60 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une camionnette usagée pourrait aussi convenir aux besoins de la municipalité, en permettant également d'économiser de 10 000\$ à 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une camionnette usagée implique qu'il faut conclure rapidement la transaction pour pouvoir obtenir le véhicule;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Marc-André Dubreuil  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics et la directrice générale à conclure la transaction visant l'achat d'une camionnette, en respectant les conditions suivantes :

- Prix maximum de 47 000\$;
- Véhicule de l'année 2024-2023-2022;
- Pas plus de 50 000 km au compteur.

Que l'achat soit financé comme suit : un montant de 10 000\$ au fonds général de l'année financière 2024 et le solde financé à même le fonds de roulement, remboursable sur 2 ans, soit 2025-2026. Qu'un rapport soit fait au conseil suivant les recherches et/ou la conclusion d'une transaction.

Adoptée

### Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis par le service d'inspection des bâtiments, ont été remises aux élus.

### Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour les mois de septembre et octobre 2024

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin septembre et début octobre 2024 est remise aux élus.

Réparation au Ford Transit 2014 : estimation concernant travaux à la carrosserie : on demande d'obtenir une 2<sup>e</sup> estimation des travaux à faire à la carrosserie chez Carrosserie 229 à Upton.

### Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution ou annotation	<u>Première période de questions de l'assistance</u> Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.
211-11-2024	<u>Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec : dépôt du rapport intitulé « Réel projeté au 31 décembre 2024 et état des revenus et dépenses au 27-10-2024 »</u>  CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose les états comparatifs, tels prévus à l'article 176.4 du <i>Code municipal du Québec</i> ;  PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé Secondé par Daniel Roy Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le dépôt du rapport intitulé « Réel projeté au 31 décembre 2024 et état des revenus et dépenses au 27-10-2024 ». <p style="text-align: right;">Adoptée</p>
212-11-2024	<u>Affectation de surplus de 10 000\$ prévue au budget 2024</u>  CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoit une affectation de surplus de l'ordre de 10 000\$;  PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy Secondé par Pierre Larivière Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'affectation de surplus de l'ordre de 10 000\$ prévue au budget 2024, afin de pourvoir aux dépenses de l'année courante. <p style="text-align: right;">Adoptée</p>
213-11-2024	<u>Déclaration d'intérêts pécuniaires – mise à jour 2024</u> Je, Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, accuse réception, séance tenante, de la mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires de : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy, Jonathan Bédard, Lynda Cusson et Pierre Larivière. J'accuse également réception de la première déclaration des 2 nouveaux élus; Marie-Eve Massé et Marc-André Dubreuil, le tout en conformité avec la <i>Loi sur les élections et les référendums</i> .  <u>Formation Éthique et déontologie municipale-2 nouveaux élus : inscription à la formation offerte en autoapprentissage par la FQM</u>  Il est proposé par Jonathan Bédard Secondé par Lynda Cusson Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription des 2 nouveaux élus à la formation portant sur l'éthique et la déontologie municipale, offerte en autoapprentissage par la FQM au coût de 330\$ plus taxes par participants. Qu'il soit tout de même vérifié avec la FQM si les 2 élus peuvent suivre la même formation en direct, pour un coût moindre. <p style="text-align: right;">Adoptée</p>
214-11-2024	<u>Gestion documentaire 2025 : offre de services déposée par Maryse Deslandes, archiviste au montant de 972\$</u>  CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Mme Maryse Deslandes, concernant la gestion documentaire pour 2025, le tout selon les modalités prévues à l'offre de services présentée en date du 14 octobre 2024, au montant de 972\$;  PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil Secondé par Daniel Roy Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Mme Maryse Deslandes, au montant de 972\$. <p style="text-align: right;">Adoptée</p>



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

SPE Valeur assurable : dépôt du rapport d'évaluation à des fins d'assurances pour le bâtiment situé au 21, rue du Marché – Garage municipal

La directrice générale dépose le rapport d'évaluation préparé par SPE Valeur assurable, lequel établi à 836 717\$ tous les coûts associés à la reconstruction du garage municipal situé au 21, rue du Marché, incluant les frais de démolition, déblais, architecture, supervision et autres frais en lien avec une telle reconstruction.

215-11-2025

Société Canadienne de la Croix-Rouge : entente de services aux personnes sinistrés pour trois ans

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge soumet un projet d'entente sur 3 ans, visant à offrir des services aux personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est au coût de 0.20\$/habitant pour l'année 2024-2025 et de 0.21\$/habitant pour 2025-2026 et 2026-2027;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, pour 3 ans et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adoptée

216-11-2024

Réfection de la rue Ste-Marguerite : décompte progressif #3 et réception définitive des travaux

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception définitive et la recommandation de paiement, en lien avec les travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite est déposée par Les Services EXP Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le montant final qui reste à verser à Gestion Dexsen Inc. en lien avec ces travaux, s'élève à 37 686.80 incluant TPS et TVQ\$ et que Les Services EXP Inc. en recommande le paiement, ce montant incluant la libération complète de la retenue contractuelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réception définitive des travaux de réfection de la rue Ste-Marguerite et de procéder au paiement d'une somme de 37 686.80\$ taxes incluses à Gestion Dexsen Inc.

Que la directrice générale soit par la présente résolution autorisée à signer la documentation nécessaire afin de confirmer la réception définitive de ces travaux et à procéder au paiement final du décompte progressif #3.

Adoptée

Omnibus région d'Acton – Volet adapté : prévisions budgétaires 2025  
Dossier remis à une séance ultérieure.

217-11-2024

TECQ 2014-2028 : programmation de travaux #1

Attendu que :

-La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

218-11-2024

### RIAM : autorisation pour achat conjoint de bacs roulants pour 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 5 décembre 2024 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT QUE les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables devraient être fournis sans frais par Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Larivière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS AÉRÉS BUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES) Fournis par ÉEQ
240 LITRES	360 LITRES	360 LITRES
10	0	25

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 305, rue Marie-Paule, Roxton Falls (usine épuration des eaux usées)

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

Projet développement domiciliaire rue Notre-Dame : Suivi du PAE- présentation et dépôt de la lettre de Mme Lucie Dépôt

Zone Visée : #103

Lots concernés par le PAE : #6 030 955 et #3 841 179 (en partie)

Dans le cadre du processus d'élaboration et d'approbation du plan d'aménagement d'ensemble pour la zone 103, plan préparé et présenté par Gestion BHPP Inc., il a été prévu qu'une partie du lots #3 841 179, propriété de Mme Lucie Dépôt, pourrait être divisé en quatre lots distincts, ayant des superficies de 1 065m<sup>2</sup> à 1 546m<sup>2</sup>. La création de ces nouveaux lots impliquerait également une participation financière par Mme Dépôt, aux coûts de construction des infrastructures de rue et d'égoût du secteur visé par le PAE.

Le projet a été présenté à Mme Dépôt. Elle présente à son tour, via une lettre adressée au conseil, ses observations à la municipalité en lien avec le projet de PAE.

La lettre de Mme Dépôt, adressée à la municipalité en date du 29 octobre 2024, est déposée séance tenante. Tous les élus ont également reçu une copie de la lettre.

Mme dépôt s'interroge sur l'alimentation en eau potable pour les habitations du futur projet de développement domiciliaire et de l'impact du creusage de plusieurs puits individuels, sur les puits du voisinage. Elle indique, en conclusion de sa lettre, ne pas vouloir payer de part pour les infrastructures du futur projet de développement, en lien avec la création de 4 nouveaux lots qui proviendraient de sa propriété. Elle précise également ne pas vouloir vendre de terrain provenant de sa propriété.



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

Le maire souligne aux élus que l'alimentation en eau potable à partir de puits privé individuel, n'est pas soumise au même processus d'obtention d'autorisation gouvernementale, comme pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées (autorisation nécessaire auprès du Ministère de l'Environnement).

En complément d'information, le maire indique aussi que des études relativement à la qualité et la quantité d'eau souterraine sur le territoire de la MRC d'Acton sont actuellement en cours;

- l'UQAM « Projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau en Montérégie (ReSource) »
- l'OBV Yamaska « Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH) de la MRC d'Acton ».

En conclusion, le conseil prend acte des commentaires émis par Mme Lucie Dépôt dans sa lettre, de même que les précisions apportées par le maire. Ces commentaires seront transmis à Gestion BHPP Inc. et des modifications pourraient être apportées au projet de PAE.

219-11-2024

Projet développement domiciliaire rue Notre-Dame : Addenda #2 , visant à prolonger les délais au 31 décembre 2025 de la Promesse d'achat/vente entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et Huard Excavation Inc., pour le lot #3 843 061

CONSIDÉRANT la promesse d'achat/vente signée le 19 avril 2023 et visant la vente du lot #3 843 061 la compagnie Huard Excavation Inc.;

CONSIDÉRANT l'addenda #1 à l'entente, signé en date du 13 décembre 2023, visant à prolonger les délais au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un délai additionnel est requis pour finaliser les transactions;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'Addenda #2 à la promesse d'achat/vente est soumis aux élus, visant à reporter au 31 décembre 2025 la date limite prévue à la clause 12 de la promesse d'achat/vente.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer le document intitulé « Addenda #2 à la promesse d'achat/vente », visant à porter au 31 décembre 2025, la date limite prévue à la clause 12 de la promesse d'achat/vente.

Adoptée

220-11-2024

Projet de développement domiciliaire rue Notre-Dame : projet d'entente - engagement visant cession de servitude réelle et perpétuelle pour égout sanitaire - Prise en charge des frais liés à l'établissement et l'enregistrement de la servitude

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente aux élus un projet d'entente visant un engagement de cession de servitude réelle et perpétuelle pour l'égout sanitaire, par la compagnie Gestion BHPP Inc. à la Municipalité;

CONDIDÉRANT QUE cette servitude est essentielle, puisqu'elle doit relier le réseau d'égout sanitaire du projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame au réseau d'égout municipal, via le lot #5 361 085 (rue Roski projetée) et le lot #3 842 482 (rue Marie-Paule) pour être dirigé vers les étangs via le réseau de la rue Marie-Paule qui se dirige directement aux étangs;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge des frais liés à l'établissement et l'enregistrement de la servitude est à la charge de la Municipalité;





## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet d'entente visant un engagement de cession de servitude réelle et perpétuelle pour l'égout sanitaire, par la compagnie Gestion BHPP Inc. à la Municipalité et que la prise en charge des frais liés à l'établissement et l'enregistrement de la servitude soit à la charge de la Municipalité. Que le maire, M. Jean-Marie Laplante (ou en son absence le maire suppléant M. Pierre Larivière) et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Julie Gagné (ou en son absence la greffière-trésorière adjointe Mme Angèle Beauchemin), soient par la présente résolution autorisés à signer l'entente ci-haut mentionnée.

Adoptée

221-11-2024

Régie de Loisirs de Roxton Falls : demande de modification à l'aide financière à apporter pour le projet présenté au FSPS

CONSIDÉRANT QUE La Régie de Loisirs de Roxton Falls demande une modification à l'aide financière demandée dans le cadre du projet présenté au FSPS, afin de prévoir l'achat d'une nouvelle chute à livre au coût de 9 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout sollicite une somme de 3 600\$ de plus au FSPS local et que cette dépense n'est pas appuyée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite pouvoir utiliser également le sommes disponible au FSPS;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande d'ajustement de la contribution au FSPS en lien avec l'achat d'une nouvelle chute à livre.

Adoptée

222-11-2024

École Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls : demande de dons pour le brunch de Noël

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 150\$ à L'École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls pour soutenir l'organisation du brunch de Noël pour les élèves.

Adoptée

223-11-2024

Nomination des personnes responsables de l'application du règlement général G-100.1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement G-100.1 prévoit à l'article 8, que le conseil doit nommer par résolution, tout fonctionnaire ou employé de la municipalité responsable de l'application du règlement ou toute personne ou organisme et que ces responsables de l'application du règlement sont autorisés à émettre un constat d'infraction pour toute infraction au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour des nominations, considérant les récentes nominations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les fonctionnaires, employés et organismes suivants, responsables de l'application du règlement G-100.1 en plus de les autoriser à émettre un constat d'infraction pour toute infraction à ce règlement :

- Pour l'ensemble du règlement : Le directeur des travaux publics est autorisé à intervenir pour l'application du règlement en entier et pour l'émission de constat d'infraction;



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

- Pour le chapitre XIII portant sur « L'allumage de feux en plein air », le directeur du service de protection contre l'incendie nommé par la RIPI de Roxton Falls, ainsi que son assistant directeur ou tout officier en charge, sont autorisés à intervenir pour l'application du chapitre XIII du règlement et pour l'émission de constat d'infraction;

- Contrôleur animalier, en vertu du chapitre XI Les Animaux : tout employé de la SPA de Drummondville mandatés à cet effet, sont autorisés à intervenir pour l'application du chapitre XI et pour l'émission de constat d'infraction.

- Pour l'émission des permis relatifs au règlement général G-100.1, les fonctionnaires suivants sont également autorisés à émettre un permis : la greffière-trésorière et greffière-trésorière adjointe.

Adoptée

224-11-2024

Formation d'opérateur en eaux usées : inscription de Maxime Bédard à la cohorte qui débutera en janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*, toute personne qui assure l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration et qui prend une mesure ou une lecture exigée par ce règlement, doit être titulaire d'un certificat de qualification ou d'une carte d'apprenti valide et délivré en vertu de *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*;

CONSIDÉRANT QU'une formation en ligne d'une durée de 30 heures, débutera en janvier 2025 avec le Cégep de Shawinigan, comprenant également 2 jours de travaux pratiques à Shawinigan;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Maxime Bédard au programme de formation ROMAEU Catégorie OW-2 – Traitement des eaux usées par étang aéré, offert par le Cégep de Shawinigan, au coût de 3 000\$ plus les frais de déplacement, hébergement et repas. Que ces dépenses soient affectées au budget 2025, étant donné que les services seront rendus en 2025.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Terrain coin Richard-Audet/de l'Église

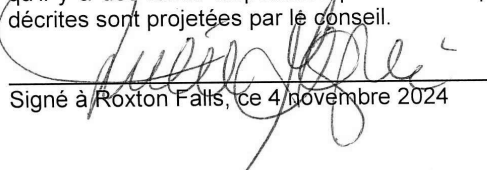
- On souligne que l'état de l'entreposage des véhicules et autres équipement, sur le terrain situé au coin des rues de l'Église et Richard-Audet, ne respecte par les ententes prises avec la municipalité. Une intervention aura lieu auprès des propriétaires afin de corriger la situation.

Prochain communiqué à la population

- On demande à ce qu'une mention soit apportée dans un prochain communiqué, en lien avec les matières qui sont autorisées pour un feu de camp, pour respecter le règlement et le voisinage.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

  
Signé à Roxton Falls, ce 4 novembre 2024



## Municipalité du Village de Roxton Falls

225-11-2024

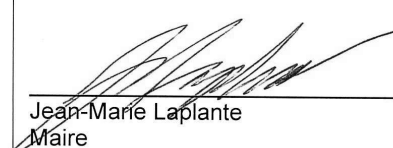
N° de résolution  
ou annotation

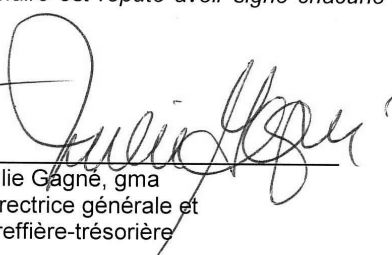
### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc-André Dubreuil  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

***\*Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

